

*Les subsides*

Deuxièmement, la majorité des Canadiens souhaitaient que le droit à la propriété soit inclus dans la Charte. Il y a des raisons historiques à cela. Les terres du Canada ont toujours eu beaucoup d'attraits. Les Canadiens ont toujours été fiers d'être propriétaires de leur sol. Sa possession leur a toujours donné un sentiment de sécurité. C'est une chose fondamentale et c'est une des raisons pour lesquelles notre parti a tellement insisté, à toutes les étapes, pour que le droit à la propriété soit inclus dans la Constitution.

Le principe du droit à la propriété est enraciné dans la «common law» britannique. Les immigrants qui sont venus au Canada étaient mus par deux raisons fondamentales. Il y avait tout d'abord la liberté de religion et de conscience, qui est maintenant inscrite dans la Déclaration canadienne des droits. Par ailleurs, ils étaient aussi attirés par la liberté économique, laquelle a toujours comporté le droit à la propriété.

Même si j'invoque des raisons historiques, il est clair que dans la société canadienne, les citoyens ont toujours cru au caractère fondamental de leur droit à la propriété. Dans le contexte britannique, ce droit a été associé de tout temps à l'établissement d'institutions libres. La Grande Charte de 1215 en faisait mention. La Déclaration des droits de 1627 également. Nous pouvons nous reporter à la Constitution américaine de 1783 pour y puiser l'expérience de nos voisins. Tous ces documents prévoient le droit à la propriété foncière. Ils reconnaissent qu'il ne suffit pas d'établir ce droit dans les faits mais qu'il doit aussi devenir une réalité constitutionnelle.

La Déclaration universelle des droits de l'homme comporte, à l'article 17, le droit à la propriété, qui est consacré par la Déclaration canadienne de 1962. A l'époque, la Chambre avait adopté cette disposition.

La motion que nous sommes fiers de présenter aujourd'hui garantira à tous les Canadiens, dans toute la mesure du possible, leur droit à la propriété.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** C'est ce que nous souhaitons pour les Canadiens. Pour que la Déclaration canadienne des droits ait encore plus de sens et pour diverses autres raisons que je ne peux préciser pour l'instant, nous saisissons de nouveau l'occasion de proposer cette modification. Des collègues de mon parti invoqueront à leur tour d'autres raisons capitales qui nous poussent à proposer cette motion.

Quel a été notre cheminement? J'ai déjà évoqué la proposition gouvernementale du 9 juillet 1980. Cet été-là, monsieur le Président, les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis à maintes reprises. Pourtant, dans la résolution présentée à la Chambre en octobre il n'était pas question du droit à la propriété. Pendant les audiences du comité spécial mixte de la constitution, notre parti a encore une fois présenté un amendement pour faire inclure le droit à la propriété dans la charte. De fait, cet amendement a été proposé le 23 janvier 1981. Les députés se rappellent sans doute que le ministre de la Justice d'alors ne représentait pas le gouvernement au comité spécial mixte à ce moment-là. Le solliciteur général actuel (M. Kaplan) y était cependant et il nous avait garanti sans équivoque, en nous donnant sa parole, que le gouvernement approuverait un amendement visant à inclure le droit à la propriété dans la charte.

Fait curieux, quand le ministre de la Justice est rentré après la fin de semaine et qu'il est venu au comité représenter le

gouvernement, la promesse faite par son collègue ne tenait plus. L'engagement qu'il avait pris n'existait plus et le droit à la propriété n'est toujours pas inclus dans la charte des droits.

Il serait bon d'expliquer pourquoi le gouvernement a modifié l'engagement qu'il avait pris et dont j'ai donné lecture à la Chambre et pourquoi il a changé d'avis tout à coup pendant la fin de semaine. De toute évidence, c'est parce que le NPD avait dit que si le gouvernement voulait avoir son appui pour faire adopter la résolution, il devait supprimer la disposition relative au droit à la propriété. Le gouvernement était prêt à laisser un ministre manquer à sa parole. Il était prêt à embarquer le ministre de la Justice parce qu'il voulait l'appui du NPD à la Chambre.

En outre, le gouvernement néo-démocrate d'alors en Saskatchewan, qui n'avait toujours pas dit s'il allait appuyer la résolution ou non, avait clairement fait savoir pendant la fin de semaine qu'il ne l'appuierait pas si le droit à la propriété était maintenu dans la résolution constitutionnelle. C'est aussi un fait historique.

Je me rappelle très clairement que le premier ministre disait à cette époque: «Vous voulez négocier pour du poisson?» Pour quoi? Pour des droits. Pourquoi négociait-il? Il négociait le droit à la propriété pour obtenir l'appui du NPD.

La Cour suprême a aussi indiqué dans sa décision que la résolution du gouvernement fédéral n'avait pas fait suffisamment l'unanimité parmi les provinces.

Mais tout cela, c'est de l'histoire ancienne aujourd'hui. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est ce qui s'est produit au cours des deux dernières semaines ici même. On a demandé au premier ministre s'il était prêt à insérer le droit à la propriété, étant donné que le 17 avril marquait le premier anniversaire du rapatriement de la Constitution. Il s'y est dit disposé, mais à certaines conditions. Lesquelles? A condition de n'y consacrer qu'une journée de débat et de se contenter de l'approbation de l'opposition officielle. Que s'est-il passé depuis? Devons-nous croire le gouvernement? Pouvons-nous lui faire confiance? Nous le voudrions bien. Aujourd'hui, le gouvernement a précisément l'occasion de gagner notre confiance.

Faute de temps, je ne peux revenir en détail sur les événements, mais hier, le leader parlementaire de mon parti a demandé à deux reprises au président du Conseil Privé (M. Pinard) quand le gouvernement comptait présenter l'amendement en vue d'inclure le droit à la propriété dans la Constitution. Nous avons soudain appris que le gouvernement voulait rallier un plus large appui et pas simplement celui de l'opposition officielle; il s'interrogeait au sujet du NPD. Si l'on doit en croire la presse, le critique en matière constitutionnelle du Nouveau parti démocratique a déclaré que son parti n'est pas contre l'insertion du droit à la propriété dans la Constitution, mais il se demande si un seul jour de débat suffirait. On a peut-être déformé ses propos. Aussi lui donnerai-je l'occasion de rectifier. Il n'en reste pas moins que l'on a demandé au président du Conseil privé s'il comptait présenter la résolution, car à nos yeux, nous avons respecté les conditions imposées par le premier ministre. Je voudrais rappeler publiquement la réponse du président du Conseil privé à cette question. Sa réponse, on la trouve à la page 24961 du *hansard* d'hier, et elle dit ceci: